

1 in FO militante

N° 3432 du 15 au 28 octobre 2025

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière





p. 4 à 7



p. 11 à 14



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Nos revendications demeurent, quoi qu'il en soit!

- Projets budgétaires pour 2026 : au carrefour des incertitudes.
- Réforme des retraites : suspendue jusqu'aux élections présidentielles.
- Le 2 octobre, sur tout le territoire, des militants déterminés.
- Fonction publique : FO déplore l'absence d'un ministère dédié.
- Action des policiers FO : Un1té sensibilise aux difficultés de la filière investigation.
- Vers une semaine noire dans les transports?

//// DROIT (page 9)

- Du nouveau dans la transaction.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Les dégâts déjà vérifiés des mesures austères.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Les Grecs en grève générale contre le démantèlement du droit du travail.
- Lufthansa supprime 4000 postes au sol pour augmenter son profit.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- *Le Parisien* : malgré les embauches promises, la direction joue la montre.
- Fermeture de la Verrerie du Languedoc : les méthodes d'Owens-Illinois exaspèrent les syndicats.
- Le PSE géant d'Auchan invalidé, vers la reconnaissance d'un groupe Mulliez?
- Stellantis dans un creux de production.
- Journée FO des AT-MP : agir pour faire reconnaître les accidents du travail.
- À la clinique de l'Estran dans la Manche, FO combat un plan dégradant l'organisation du travail.
- Le Compte professionnel de prévention (C2P). Analyse du secteur confédéral de la protection sociale collective.

//// CULTURE (page 22)

- Documentaire. Télévision : les dérives du CICE et du CIR.
- BD : ouvrières en lutte.

//// PORTRAIT (page 23)

- Jean-Pierre Naulin, un secrétaire général de terrain.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



PAS DE SUSPENSION DES REVENDICATIONS!

Les gouvernements passent, les revendications restent... et les mauvaises recettes aussi! Après une semaine d'un psychodrame politico-politicien qui a abouti à la reconduction du Premier ministre démissionnaire, le gouvernement a révélé mardi matin, quelques heures avant la déclaration de politique générale, les grandes lignes du budget pour 2026.

Là non plus, rien de bien nouveau, les principales mesures annoncées reprennent largement celles que l'ex-Premier ministre François Bayrou avait présentées le 15 juillet dernier, à peine retouchées. La facture adressée aux travailleurs est toujours aussi lourde et les conséquences de ce nouveau plan d'austérité toujours aussi désastreuses pour l'économie française : 30 milliards à trouver pour réduire le déficit budgétaire, gel du barème de l'impôt sur le revenu, année blanche pour les prestations sociales et le point d'indice dans la fonction publique, gel des pensions pour 2026 et sous-indexation les années suivantes, fin de l'abattement de 10% sur les retraites, hausse des franchises médicales, suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique...

Si la suppression des jours fériés est bien abandonnée, le concours Lépine des mauvaises idées continue, avec le projet de contribution sur les titres-restaurant et les Chèques-Vacances.

Mais au-delà du budget, le gouvernement a lié son sort à la réforme des retraites, qui lui est revenue en boomerang la semaine dernière... Le Premier ministre a annoncé une suspension jusqu'en 2027, suspension du report de l'âge de départ et de l'allongement de la durée de cotisation. C'est un premier pas, mais la suspension n'est pas l'abrogation! Cette réforme, imposée par 49.3 et rejetée par l'immense majorité des salariés, reste injuste, brutale et injustifiée.

Pour FO, il n'y a pas et il n'y aura pas de suspension de nos revendications!

Les futures discussions annoncées par le Premier ministre ne pourront être que des négociations, pour prendre les choses par le bon bout. Reparler des retraites et de leur financement par la cotisation, c'est reparler d'emploi, d'autant plus aujourd'hui que les plans de restructuration et de suppressions d'emplois se multiplient.

***La suspension
n'est pas
l'abrogation!***

Il est nécessaire de développer des emplois pérennes, du début à la fin de la carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait le volume des cotisations et donc entraînerait davantage de recettes pour les retraites. Actuellement, 50% des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité, ou bénéficient de minima sociaux. Reculer encore l'âge de départ ou la durée de cotisation, c'est accroître encore plus les difficultés de ces populations!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

NOS REVENDICATIONS DEME

Alors que les travailleurs demandent des réponses à leurs revendications, le caractère baroque du contexte politique s'affiche depuis des semaines. Après Michel Barnier, resté moins de quatre mois à Matignon, puis François Bayrou, moins de neuf mois, Sébastien Lecornu, nommé Premier ministre le 9 septembre, a démissionné le 6 octobre, avant d'être reconduit à son poste le 10 octobre. Son premier gouvernement n'a vécu que douze heures, le second a été formé le dimanche 12 octobre, tard dans la soirée. Cette situation compliquée en complexifie une autre qui doit débiter : celle de l'examen des projets budgétaires pour 2026 et avec l'incertitude quant au respect du calendrier constitutionnel. FO rappelle quant à elle que si « *les gouvernements passent, les revendications restent* ». Et de citer entre autres l'abandon des budgets d'austérité, l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires ou encore la réindustrialisation.

Réforme des retraites : suspendue jusqu'aux élections présidentielles

Pas de relèvement de l'âge légal de départ « à partir de maintenant et jusqu'en 2028 », et « la durée d'assurance sera elle aussi suspendue et restera à 170 trimestres jusqu'à janvier 2028 » : par ces propos, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé le 14 octobre devant l'Assemblée la suspension de la réforme des retraites de 2023. Réforme dont FO demande l'abrogation depuis deux ans. Après un premier projet de réforme par points, engagé en 2019 et abandonné en 2020 à la suite de la forte mobilisation et dans un contexte d'entrée dans la crise du Covid, le projet suivant, reculant progressivement l'âge légal de départ de 62 à 64 ans (en 2030) et accélérant le calendrier de l'allongement de la durée de cotisation, avait été adopté en 2023 par 49.3 alors qu'il était rejeté par les trois quarts de la population. Le combat contre cette réforme avait entraîné des grèves et des manifestations massives (jusqu'à deux millions de personnes) pendant plus de quatre mois à l'appel d'une intersyndicale. Dans celle-ci, FO était particulièrement active à s'opposer à cette réforme « *injuste, violente* » et aucunement « *fondée* ». Depuis son passage en force sur le texte, l'exécutif n'a jamais accepté l'idée d'une abrogation. François Bayrou avait lancé début 2025 un « *conclave* » prétendant revisiter la réforme, sans toucher à ses points essentiels, et en cadenassant les discussions par un cadrage financier. FO avait quitté dès son ouverture ce cycle de réunions qui n'a abouti à aucun accord signé. Sébastien Lecornu a proposé, lui, lors de son discours de politique générale, d'organiser prochainement une « *conférence sur les retraites et le*

travail », et cela « *en accord avec les partenaires sociaux* ».

Des économies pour compenser...

Au menu de cette conférence dont on ne connaît encore pas la forme mais qui devrait s'étirer jusqu'au printemps 2026, entre autres « *la question de l'ensemble de la gestion de notre système de retraite* », a indiqué le Premier ministre, précisant : « *Certains veulent des systèmes par points, d'autres par capitalisation. D'autres veulent abandonner toute référence d'âge.* » Pour Sébastien Lecornu, « *aux partenaires sociaux de s'emparer ou non de cette responsabilité de gérer le régime* ». Par ailleurs, a-t-il encore précisé, si la conférence est « *conclusive* », donc qu'elle aboutit à un accord, « *le gouvernement transposera l'accord dans la loi et le Parlement décidera* ». A contrario, « *il appartiendra aux candidats à l'élection présidentielle de faire leurs propositions* ».

Pour l'instant, en cette période politiquement compliquée, l'exécutif, s'emplant depuis ces dernières semaines à faire savoir qu'il est ouvert sur le dossier, a donc décidé de la suspension de la réforme pendant un an et demi. La mesure devrait bénéficier à 3,5 millions de personnes, a indiqué Sébastien Lecornu qui rappelle toutefois les questions budgétaires, notamment afférentes aux retraites. Ce 14 octobre, devant les députés, soulignant que cette suspension aurait un coût sur les finances publiques de 400 millions d'euros en 2026 et de 1,8 milliard d'euros en 2027, le Premier ministre a déclaré qu'elle devra être « *compensée financièrement, y compris par des mesures d'économies* »...

Valérie Forgeront



© S. LIÉDOT

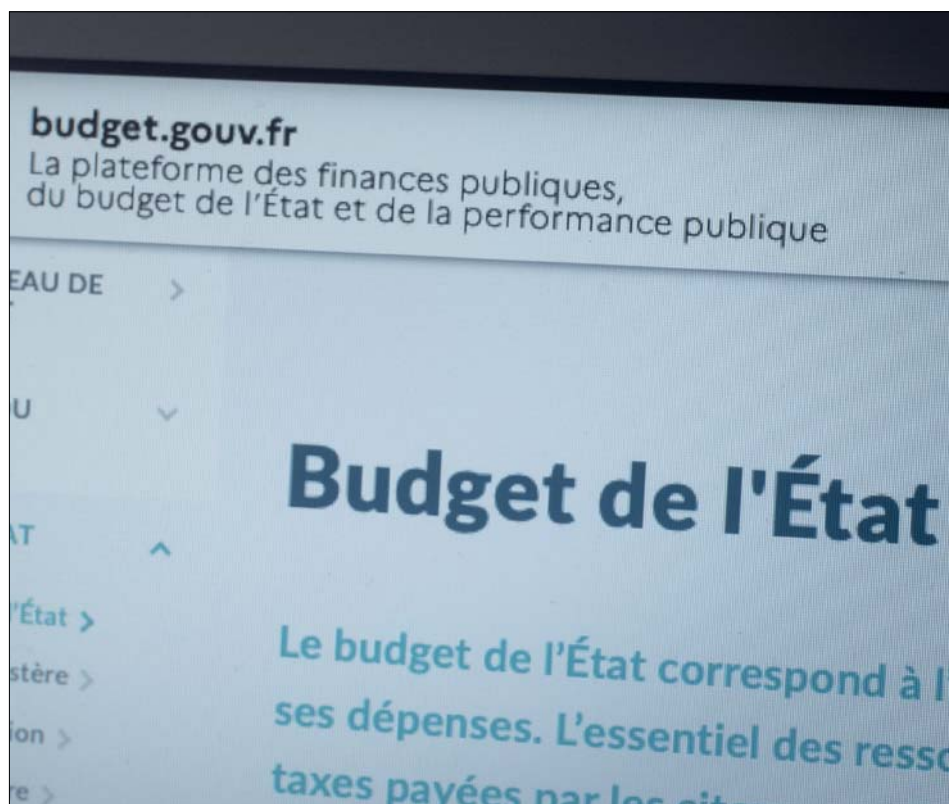
EFFURENT, QUOI QU'IL EN SOIT!

Projets budgétaires pour 2026 : au carrefour des incertitudes

Quatorze milliards d'euros de recettes supplémentaires, des dépenses en recul de 17 milliards, l'effort sur les finances publiques en 2026 serait donc de l'ordre de 31 milliards d'euros. C'est le scénario qu'a présenté le 14 octobre le deuxième gouvernement (nommé le 12 octobre) de Sébastien Lecornu (reconduit le 10 octobre à son poste après sa démission le 6) à travers les projets de textes budgétaires : le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Un scénario qui pourrait être bien sûr fortement modifié au cours des débats parlementaires. Déjà, au contenu des textes adressés le 2 octobre au Haut Conseil des finances publiques et adoptés ce 14 octobre par le Conseil des ministres, se sont ajoutées des déclarations gouvernementales qui montrent des variations par rapport aux textes. Ainsi sur le déficit public, qu'il serait finalement projeté de ramener sous les 5% de PIB et non plus à 4,7%. Le scénario des projets de textes budgétaires pour 2026 est aussi tel un double héritage, puisque inspiré par le projet présenté par l'ex-Premier ministre Michel Barnier, mais aussi par les mesures pour 2026 présentées l'été dernier par l'ex-Premier ministre François Bayrou.

Un goût de déjà vu...

Parmi les multiples mesures : le gel (donc désindexation de l'inflation) du barème de l'impôt sur le revenu (pour une recette supplémentaire de 1,9 milliard d'euros l'an prochain). Comme le projetait aussi François Bayrou, est prévu un gel des pensions de base (les retraités imposables perdraient par ailleurs l'abattement fiscal de 10%, remplacé par un abattement forfaitaire de 2000 euros), des prestations sociales et des salaires indiciaires du secteur public. Les crédits ministériels baisseraient en 2026,



hormis pour le ministère des Armées qui recevra 6,7 milliards d'euros en plus. Par ailleurs, est prévue la suppression de 3119 postes d'agents publics (cela intégrant la suppression de 1735 postes des 434 agences et opérateurs de l'État). La Sécurité sociale sera elle aussi fortement mise à contribution avec des économies dans le secteur de la santé à hauteur de 7,1 milliards d'euros. Cela avec un Ondam (évolution des dépenses) sévère de 1,6%. Sont toujours par ailleurs prévus (par décret) le doublement des franchises médicales, mais aussi des mesures restreignant les droits dans le cadre des prescriptions d'arrêt maladie, ou encore des mesures impactant les droits des personnes en arrêt de longue maladie (ALD). Côté sollicitation des ultra-riches et des entreprises... Pour ces dernières, la CVAE (impôt de production) verrait sa cotisation

baisser et cet impôt serait supprimé en 2028 (au lieu de 2030). Par ailleurs, la surtaxe créée en 2025 et appliquée aux grandes entreprises (les quatre cents disposant d'un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros) perdurerait en 2026 mais réduite de moitié. Comme son rendement : quatre milliards d'euros contre huit cette année. Une mesure de taxation du patrimoine financier des holdings familiales est annoncée, avec l'objectif d'un rendement limité : entre 1 et 1,5 milliard d'euros. Du côté des allègements de cotisations patronales, un « recentrage » est annoncé. La suppression d'exonérations serait quasi similaire à 2025, et ne représenterait que 1,5 milliard d'euros. À comparer au manque à gagner total induit par ces allègements sur les comptes publics : soit 88 milliards d'euros.

Valérie Forgeront

NOS REVENDICATIONS DEME

Le 2 octobre, sur tout le territoire, des militants déterminés

Des centaines de milliers de travailleurs ont manifesté le 2 octobre sur tout le territoire à l'appel de l'intersyndicale dont fait partie FO. Ils étaient plusieurs dizaines de milliers à Paris, 20 000 à Toulouse, 10 000 à Rennes, 4 000 à Montpellier, 3 500 à Nancy... Après le succès de la mobilisation du 18 septembre mais l'absence de réponse aux revendications portées devant le Premier ministre Sébastien Lecornu, ce nouveau rendez-vous a permis de rappeler la détermination des travailleurs, actifs et retraités, à s'opposer à toute poursuite des politiques d'austérité. « Si les économies se poursuivent uniquement sur le dos des travailleurs et sur le dos de notre protection sociale collective, ce sera toujours non ! », a insisté Frédéric Souillot dans le cortège parisien.

Le refus des mesures austères

Des salariés de la pharmacie, du commerce, de l'intérim, de l'énergie, de la métallurgie, des personnels de l'Éducation nationale, des hospitaliers, des agents du ministère de l'Intérieur ou encore de la Sécu... Autant de secteurs, du public comme du privé, qui étaient représentés dans tous les cortèges, à Paris et dans les régions.

Les travailleurs et assurés sociaux ont ainsi rappelé leur refus de mesures, tel le doublement des franchises médicales ou encore le gel du point d'indice. Ils ont réaffirmé plus largement leur opposition à toute « année blanche », soit le gel de dépenses publiques, ce qui désindexerait de l'inflation les pensions de base ou encore les prestations sociales. Ils ont également scandé leur opposition à la suppression d'effectifs publics, réitéré aussi leur refus d'une nouvelle réforme de l'Assurance chômage qui induirait encore une dégradation des droits des demandeurs d'emploi. Les travailleurs revendiquent toujours de vraies mesures de justice sociale et fiscale.

Sandra Déraillot



Vers une semaine noire dans les transports?

Déterminée à établir « un vrai rapport de force » avec l'exécutif, la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP avait annoncé début octobre préparer l'organisation d'une « semaine noire dans les transports et la logistique », dès les premiers éléments du projet budgétaire pour 2026 connus.

Faire grève durant une semaine entière étant financièrement difficile, « l'idée

est de monter des actions par secteur durant une semaine pour montrer qu'on est toujours là avec nos revendications », explique Patrice Clos, secrétaire général de FO-UNCP.

Hausses de salaires

Le calendrier initial prévoyait une mobilisation d'ici fin octobre. Si la détermination

de la fédération à faire entendre la voix de FO reste intacte, l'organisation de cette semaine est rendue difficile par le contexte politique. Une chose est sûre, les hausses de salaires, l'amélioration des conditions de travail et l'abrogation de la réforme des retraites sont autant de revendications toujours d'actualité pour la fédération FO-UNCP.

Clarisse Josselin

EURENT, QUOI QU'IL EN SOIT!

Fonction publique : FO déplore l'absence d'un ministère dédié

Conséquences de la période politique mouvementée, l'action de sensibilisation aux revendications prévue par FO-Fonction publique les 13, 14 et 15 octobre devant l'Assemblée a été suspendue. Pour autant, les militants FO du secteur public n'ont pas manqué de s'exprimer le 13 octobre, organisant avec la confédération une conférence de presse au siège parisien de FO. La confédération, par la voix de son secrétaire général, Frédéric Souillot, et l'Union interfédérale FO, par la voix de son secrétaire général, Christian Grolhier, de Didier Birig pour la branche santé et de Laurent Mateu pour la branche des services publics, ont rappelé les revendications des agents. Notamment celles sur les salaires, toujours en tête de liste. Rien

d'étonnant alors qu'un gel des traitements indiciaires sévit de nouveau depuis deux ans, et est projeté pour 2026. FO revendique plus que jamais un dégel du point d'indice et sa revalorisation immédiate à hauteur de 10%, un rattrapage des pertes subies depuis 2000 (le pouvoir d'achat du point a reculé de 31,5%) ou encore une amélioration de la grille indiciaire, tassée et en perte d'attractivité.

Un rattachement au ministère de l'Action et des Comptes publics

Alors que les projets budgétaires vont être débattus au Parlement, FO presse le Premier ministre, Sébastien Lecornu, et son nouveau gouvernement d'entendre

les revendications. Mais il est déjà à déplorer une « mauvaise nouvelle », indiquait Frédéric Souillot. « La fonction publique ne dispose pas d'un ministre de plein exercice. » Propos appuyés par Christian Grolhier. « On en revient à la situation qui existait lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, soit sans ministère dédié. » Nommé le 12 octobre, David Amiel est en effet ministre délégué chargé de la fonction publique et de la réforme de l'État, auprès de la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, reconduite à son poste. « Est-ce Bercy qui va arbitrer lors des discussions entre le ministre délégué et les organisations syndicales? », interrogeait le secrétaire général de FO.

Valérie Forgeront

Action des policiers FO : Un1té sensibilise aux difficultés de la filière investigation

Un1té organisait le 8 octobre une journée de sensibilisation du public à la crise profonde que traverse la filière investigation de la Police nationale. Ses militants ont distribué des flyers aux passants dans une cinquantaine de villes de France pour les informer. Actuellement, plus de trois millions de procédures judiciaires attendent d'être traitées et plus de 40% des dossiers ont plus de deux ans. Le syndicat estime qu'il manque entre 2000 et 2500 enquêteurs en France pour assumer les missions. La situation est particulièrement critique en Île-de-France et dans les outre-mers.

Parmi les demandes : des recrutements

« Notre démarche a été plutôt bien accueillie par le public, même si la population est inquiète, observe Grégory Joron, secrétaire général d'Un1té. Derrière les chiffres ce sont des enquêtes non menées à terme, des auteurs non poursuivis, une réponse pénale dégradée voire absente. » Les militants ont même recueilli des témoignages de personnes concernées. « Cela fait du bien de voir que les inquiétudes sont partagées car les enquêteurs n'ont pas l'habitude d'être en contact avec le grand public. » Un1té revendique donc d'ouvrir le recrutement, de moderniser les outils informatiques et demande également la

fin de la « politique aveugle » qui conduit à engager une procédure après chaque plainte.

Sandra Déraillot



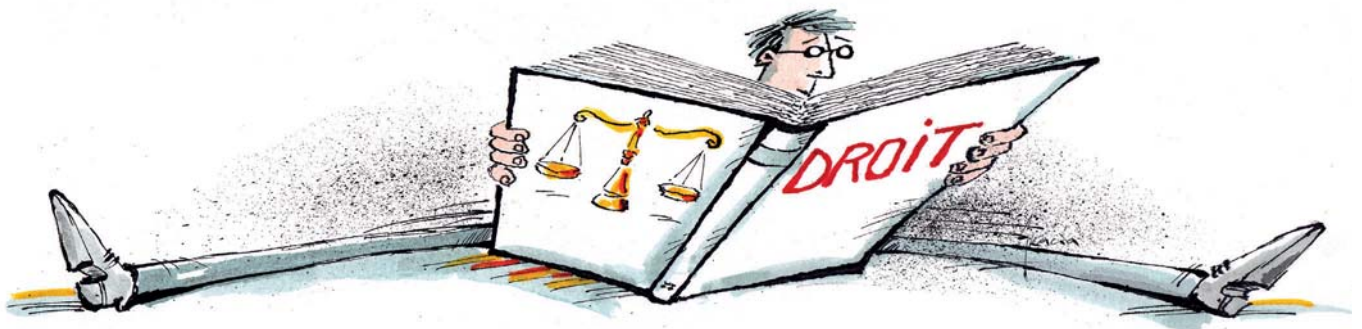
80 ans



Sécurité sociale

La Sécu : un héritage
pour l'avenir

FO



Du nouveau dans la transaction

Un salarié est engagé en qualité de chef monteur par la société Centreville et par la société France Télévisions selon divers contrats à durée déterminée d'usage, à compter du 1^{er} décembre 2000. Le terme du dernier contrat signé avec la société Centreville était le 11 septembre 2016 et celui conclu avec la société France Télévisions le 17 août 2017.

Considérant que ces deux entreprises étaient ses co-employeurs, le salarié a saisi la juridiction prud'homale le 11 septembre 2018 afin d'obtenir la requalification de ses contrats de travail à durée déterminée en contrat à durée indéterminée et la condamnation de ces sociétés à lui verser diverses sommes au titre de l'exécution et de la rupture du contrat de travail.

Il obtient la requalification de son contrat en CDI à temps partiel à compter du 17 février 2014 seulement, ce qu'il conteste puisqu'il travaille depuis 2000.

Il forme donc un pourvoi en cassation afin que la requalification remonte à son premier CDD en 2000.

La Cour de cassation suit la cour d'appel et rejette sa demande sur le fondement du protocole d'accord transactionnel qu'il a signé en 2009 :

« La cour d'appel, qui, par motifs propres, a relevé que les dispositions du protocole d'accord signé le 10 juillet 2009 entre les parties prévoyaient que la transaction avait pour objet de mettre fin à tout litige né ou à naître entre les parties et qui, par motifs adoptés, a constaté, d'une part, que les parties s'étaient déclarées remplies de l'intégralité de leurs droits à cette date et, d'autre part, que le salarié n'avait exécuté aucune prestation de travail pour le compte de la société France Télévisions pendant la période de juillet 2009 à février 2014, a pu en déduire que les effets de la requalification des contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à l'égard de la société ne devaient pas remonter au-delà du premier contrat conclu postérieurement à la transaction. »

CE QUE DIT LA LOI

L'article 2044 du Code civil dispose :

« La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.

Ce contrat doit être rédigé par écrit. »

L'article 2052 du Code civil précise :

« La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet. »

Ainsi, une transaction signée entre les parties empêche tout recours ultérieur sur les motifs visés par la transaction. Elle remet en quelque sorte « les compteurs à zéro » entre l'employeur et le salarié.

Pour rappel, la transaction ne peut, dans les relations de travail, que régler les conséquences d'une rupture déjà consommée, afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Elle ne constitue pas un mode de rupture du contrat de travail.

Attention donc à bien lire la transaction qu'un employeur vous propose avant de la signer...

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux InFOjuridiques. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :
<https://frama.link/InFOjuridique>



**65 ans.
6 millions
de sociétaires.
Et toujours
0 actionnaire.**



Nous sommes heureux de fêter
notre 6 millionième sociétaire,
un cap atteint à l'aube de nos 65 ans.
Merci à tous d'avoir choisi la Macif,
un modèle sans actionnaires qui agit
toujours dans l'intérêt de ses sociétaires.



La Macif,
c'est **vous.**



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LES DÉGÂTS DÉJÀ VÉRIFIÉS DES MESURES AUSTÈRES

FO ne cesse de le répéter, et plus encore depuis la rentrée de septembre : il y a urgence à mettre en œuvre des mesures de justice sociale et fiscale. À l'occasion des mobilisations du 18 septembre et du 2 octobre, les travailleurs et assurés sociaux ont ainsi réaffirmé leur opposition à toute poursuite de politiques d'austérité. Des politiques qui programment depuis des années des baisses sévères de dépenses publiques, et qui plus est sans solliciter davantage les plus riches et les grandes entreprises, en vue de recettes fiscales et sociales supplémentaires.



Or, les effets des mesures sévères sont déjà visibles. De l'attaque de prestations de santé à la baisse de droits des demandeurs d'emploi, en passant par l'entêtement, jusqu'à présent, à maintenir la réforme des retraites de 2023, en passant aussi par l'insuffisance chronique de moyens accordés aux services publics, ou encore par le gel des salaires dans le public... Pour FO, les prescriptions d'austérité, qui par ailleurs passent à côté de l'engagement d'une vraie politique de réindustrialisation, doivent cesser. Les dommages qu'elles induisent sont déjà suffisamment éprouvés.

Illustration.

LES DÉGÂTS DÉJÀ VÉRIFIÉS

Bas salaires : vers un artifice de hausse impliquant la CSG?

Au tout début octobre, parmi le flot de pistes évoquées du côté de Matignon et censées conduire à doper le pouvoir d'achat, était évoquée celle d'une « *baisse d'impôts* » en faveur du travail. Il s'agissait non pas d'une hausse générale des salaires bruts, ainsi que le revendique FO, mais, notamment, de rapprocher le salaire net du brut (déjà prôné par les récents gouvernements) via une baisse de la CSG (contribution sociale généralisée) et *a priori* sur les salaires les plus bas. Un artifice, donc, et faisant ressortir aussi le problème de la compensation de recettes pour la Sécu, problème d'autant plus récurrent alors que ses ressources ne sont plus assises exclusivement sur les cotisations sociales, salariales et patronales. Était évoquée comme solution le transfert vers la

Sécu d'une partie du produit de la hausse de la CSG appliquée au prélèvement forfaitaire unique (PFU), impôt flat tax sur le capital (au taux de 30%), créé le 1^{er} janvier 2018 et qui a amoindri la taxation des revenus du capital en les extrayant de l'imposition sur le revenu.

Fiscalisation croissante des ressources de la Sécu

Plus largement, la piste avancée pour doper les salaires mettait la lumière sur la fiscalisation des ressources de la Sécu et l'atteinte toujours plus forte du salaire différé depuis trente ans, cela au nom de la baisse du « *coût du travail* » et d'une diversification du mode de financement de la Sécu.

Ainsi, les cotisations sociales, qui représentaient 77% des ressources de la Sécu en 1981, n'en représentaient plus que 54% en 2022. La CSG, impôt créé en 1991 et qui affiche désormais un rendement de plus de 100 milliards d'euros par an, est prélevée notamment sur les revenus d'activité (dont les salaires) et de remplacement (dont les pensions de retraite et les allocations chômage). Cet impôt participe au financement du fonds de solidarité vieillesse, de l'autonomie (CNSA), de l'Assurance maladie, des allocations familiales, de l'Assurance chômage et de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

La CSG est passée d'un taux de 1,1% en 1991 (ne « *remplaçant* » d'abord « *que* » les cotisations patronales d'allocations familiales) à des taux (hors taux réduits) variant, depuis 2018 (date de la suppression des cotisations salariales d'Assurance maladie et de chômage), de 6,2% à 9,2% (dont sur le salaire).

Valérie Forgeron

Santé : des économies au détriment des malades

D'année en année, les économies et/ou projets d'économies visant la Sécurité sociale s'accroissent, au détriment des usagers. En 2025, le projet de loi de finances pour la Sécurité sociale (PLFSS) prévoyait ainsi une baisse des dépenses de l'Assurance maladie d'environ 4 milliards d'euros. Parmi les mesures contestées par FO : la baisse des indemnités journalières (IJ), cela visant une économie de 600 millions d'euros. Les IJ sont désormais plafonnées à 1,4 Smic (contre 1,8 Smic auparavant). Pour 2026, l'ex-Premier ministre François Bayrou prévoyait lui, dans le cadre d'un plan de redressement des finances publiques, des économies à hauteur de 5 milliards d'euros dans le secteur de la santé. Le projet prévoyait de doubler le plafond des franchises

médicales (consultations, médicaments) et des participations forfaitaires payées par les assurés sociaux.

FO dit stop aux mesures injustes

Cette hausse des restes à charge « *va à l'encontre des principes d'équité et d'universalité essentiels à notre système de soins* », a condamné FO, s'opposant à cette mesure injuste « *qui fragilisera davantage les plus précaires et les malades* ». Avant que le gouvernement Bayrou ne tombe le 8 septembre, des décrets sur le doublement des franchises médicales avaient déjà été présentés le 4 septembre au Conseil de la Cnam (l'Assurance maladie). Un passage en force dénoncé par FO, qui a demandé le retrait de ces décrets, non publiés pour l'instant. Mais qui restent à l'évidence d'actualité. Le 14 octobre, le PLFSS pour 2026, enfin dévoilé, actait le projet d'une économie de 7,1 milliards d'euros l'an prochain dans le secteur de la santé.

Ariane Dupré

Réforme des retraites de 2023 : une visée strictement comptable

La réforme des retraites de 2023, contestée par FO et l'ensemble des organisations syndicales, relève d'une mesure d'austérité. Si les récents gouvernements ont cherché à dramatiser la situation financière du

système de retraite, FO rappelle qu'en 2021, d'après le rapport du Comité d'orientation des retraites (COR) sur lequel s'appuyait le gouvernement pour la réforme, la part des dépenses de retraite dans le PIB montrait sa stabilité,

entre 13% et 14%. Par la réforme, le gouvernement affirmait viser un équilibre du système de retraite à l'horizon 2030. Mais celle-ci s'insérerait surtout, rappelle FO, dans un objectif global de réduction des dépenses publiques, ainsi que le gouvernement s'y était engagé dans le cadre du programme de stabilité présenté à Bruxelles.

Passée en force – via l'article 49.3 – malgré les intenses mobilisations, la

DES MESURES AUSTÈRES

Économies : la sphère de l'État en cible facile

Les récents gouvernements ont tous voulu baser la résorption du déficit public et la réduction de la dette sur l'abaissement massif des dépenses publiques. En visant notamment l'État et ses opérateurs. Le gouvernement Attal prônait ainsi pour 2023 une baisse des dépenses de l'État de 2,5% en volume. En 2024 était actée pour l'État une économie de 10 milliards d'euros. *Idem* pour 2025 (avant la démission du gouvernement, à la suite de la dissolution de l'Assemblée). Le gouvernement Barnier, avant de tomber, prévoyait lui un effort de 40 milliards d'euros sur les finances publiques avec une baisse des dépenses

autour de 30 milliards et en mettant entre autres dans le viseur les opérateurs de l'État. Le gouvernement Bayrou préconisait lui un effort de 43,8 milliards d'euros en 2026, toujours principalement par une baisse des dépenses. Avec encore une économie de 10 milliards d'euros infligée à l'État et ses opérateurs, certains devenant encore plus menacés dans leur existence.

Services et agents toujours plus malmenés

Sébastien Lecornu projetait lui, initialement, que le déficit public soit ramené à 4,7%

du PIB en 2026 (à moins de 5% était-il envisagé ces derniers jours), soit un effort autour de 30 milliards d'euros. Était évoquée (avant sa démission le 6 octobre) une réduction des dépenses de l'État à hauteur de 6 milliards. Tous ces gouvernements, rapidement devenus démissionnaires, ont visé la sphère de l'État dans ses moyens. Rien que depuis 2024, cela s'est traduit par des crédits de missions en baisse de plusieurs milliards d'euros (hors quelques secteurs), par des suppressions de postes, par un nouveau gel des salaires indiciaires des agents, par la suppression de la GIPA (système de garantie du pouvoir d'achat), ou encore la baisse d'indemnisation des arrêts maladie courts. De quoi dégrader encore l'état des services publics et aggraver le manque d'attractivité des carrières publiques.

Valérie Forgeront

Assurance chômage : FO opposée à toute nouvelle réforme

Comme ses prédécesseurs, le Premier ministre, Sébastien Lecornu (reconduit à son poste le 10 octobre), envisageait de réformer une nouvelle fois l'Assurance chômage. Or trois réformes ont déjà été mises en œuvre depuis 2019. Et les droits des demandeurs d'emploi n'ont cessé d'être rognés au fil des ans.

La durée minimale de cotisation ouvrant droit au chômage a notamment été rallongée de quatre à six mois, sur les vingt-quatre derniers mois. La durée d'indemnisation maximale a été réduite de vingt-quatre à dix-huit mois. La modification du mode de calcul du salaire journalier de référence

(SJR) a entraîné une baisse moyenne de 18% de l'allocation journalière perçue. La borne d'âge pour les seniors, qui bénéficient d'une durée d'indemnisation plus longue, a été relevée de 53 à 55 ans...

Résultat, actuellement seuls 40% des demandeurs d'emploi sont indemnisés et 50% d'entre eux travaillent. Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette perçue est de 1031 euros.

Un régime fragilisé

En parallèle, la situation financière de l'Assurance chômage ne cesse de se dégrader.

Selon les dernières prévisions établies par l'Unédic à l'horizon 2027, l'organisme paritaire table désormais sur un déficit en 2025 et 2026, en raison notamment des 12 milliards d'euros prélevés unilatéralement par l'État entre 2023 et 2026. Cette situation, qui empêche le régime de se désendetter, fragilise sa capacité à servir d'amortisseur économique et social en cas de crise.

La confédération FO est déterminée à ne laisser aucun gouvernement réaliser des économies sur le dos des travailleurs. Le 10 septembre, elle a saisi le Conseil d'État pour contester la légalité de la lettre de cadrage relative à la négociation de la convention d'Assurance chômage, adressée le 8 août 2025 par le Premier ministre de l'époque, François Bayrou, aux interlocuteurs sociaux.

Clarisse Josselin

réforme du 14 avril 2023 a donc reculé de deux ans l'âge légal de départ en retraite, pour atteindre 64 ans en 2030. Cela en reculant l'âge de départ de trois mois par année de naissance (avec effet cumulatif), avec un impact commençant à ceux nés en 1961. L'accélération du calendrier d'allongement de la durée de cotisation s'est matérialisée, elle, par l'exigence de trimestres supplémentaires de cotisation pour atteindre

172 trimestres (43 annuités) dès la génération née en 1968.

FO demande toujours l'abrogation de cette réforme

FO continue de demander l'abrogation de cette réforme qui accélère les inégalités. Ce qu'admettait elle-même la Cour des comptes dans un rapport d'avril 2025, présenté lors du

« conclave ». Si l'emploi des seniors a progressé, c'est beaucoup moins vrai à partir de 60 ans. Le taux d'emploi à cet âge était de 60% en 2023. En outre, la part des seniors ni en emploi, ni en retraite (chômage, inaptitude) reste très importante. En 2023, 1,6 million de personnes âgées de 55 à 64 ans étaient dans ce cas, soit une personne sur cinq, selon le rapport.

Ariane Dupré.

LES DÉGÂTS DÉJÀ VÉRIFIÉS DES MESURES AUSTÈRES

Ultra-riches et grandes entreprises : une câlinothérapie au coût élevé

Le refus, renouvelé au fil des années, de l'exécutif de solliciter davantage – et bien au contraire – les ultra-riches et les très grandes entreprises pour « l'effort » sur

les finances publiques montre ses effets coûteux. En 2024, la Cour des comptes estimait la fonte des recettes fiscales à 62 milliards d'euros depuis 2017. Diverses réformes,

telle la suppression de l'ISF en 2018, « transformé » en IFI (soit une imposition bien atténuée), la baisse des impôts de production des entreprises ou encore la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ont fortement participé à la perte de recettes pour les comptes publics. Et c'est sans parler des aides publiques aux entreprises, dont les allègements de cotisations sociales patronales ont induit un manque à gagner

estimé par le Sénat à 88 milliards en 2023.

Les effets sur la dette...

En juillet dernier, dans une étude notant que « depuis 2019, la situation budgétaire de la France se dégrade à nouveau », comparée à celle des autres pays de la zone euro, les économistes de l'OFCE soulignaient que « cette dégradation n'est pas attribuable à une augmentation plus marquée des dépenses publiques en France par rapport à la zone euro (respectivement 1,8 et 2,6 points de PIB), mais plutôt à une diminution significative des recettes publiques françaises (-1,6 point de PIB), tandis que celles-ci sont restées stables au sein de la zone euro ». Et d'enfoncer le clou : « En France, la persistance de ce déséquilibre entre dépenses et recettes publiques se traduit en 2024 par un solde public primaire significativement inférieur (un écart de - 2,1 points de PIB) au niveau requis pour stabiliser la dette, conduisant ainsi à une augmentation de celle-ci. »

Valérie Forgeront



La réindustrialisation, une urgence pour l'emploi

« **E**ngager une véritable politique de réindustrialisation », permettant de relocaliser, pérenniser et développer des emplois de qualité, telle est l'une des revendications rappelées par la confédération FO le 6 octobre, après la démission du premier gouvernement de Sébastien Lecornu. Il s'agit là d'une nécessité face aux enjeux en matière d'emploi et de salaires, mais aussi de souveraineté et de transition énergétique.

Automobile, sidérurgie... beaucoup d'inquiétudes

À titre d'exemple, le secteur de l'automobile continue de s'enfoncer dans la crise. Confronté à une baisse des ventes, Stellantis a mis provisoirement à l'arrêt trois usines françaises. À Poissy, la production sera notamment stoppée durant trois

semaines en octobre et les 2000 salariés placés en chômage partiel. Quant à Renault, des médias ont évoqué la suppression de 3000 postes dans le monde, y compris au siège, à Boulogne-Billancourt. Le constructeur, s'il prétend n'avoir encore pris aucune décision, a confirmé à l'AFP mener des « réflexions sur des axes de simplification », « face aux incertitudes du marché ».

En matière de sidérurgie, pour tenter de contenir une concurrence chinoise de plus en plus écrasante, l'Union européenne a décidé le 7 octobre de doubler les droits de douane sur les importations d'acier, une mesure sans précédent. En avril dernier ArcelorMittal avait annoncé la suppression de 637 emplois, dont 407 en production. Début octobre, près de 300 personnes se sont rassemblées devant le site de Basse-Indre, à l'appel notamment de FO, pour refuser le plan de licenciement programmé et exiger de meilleures conditions de départ.

Clarisse Josselin

NÉGOCIER UNE SOLUTION DÉJEUNER À IMPACT

Upcoop, votre partenaire pour négocier une pause déjeuner de qualité et durable qui concilie pouvoir d'achat et consommation responsable.

■ Soutenir le pouvoir d'achat

- Un levier évolutif de négociation salariale
- Accessible à tous les salariés / agents, quel que soit le type de contrat

■ Inciter à une consommation plus responsable

- Un outil qui permet un accès pour tous à l'alimentation durable

■ Soutenir le commerce de proximité

- Un dispositif qui contribue à la redynamisation des territoires



Le titre-restaurant, l'avantage social préféré des Français !

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

Les Grecs en grève générale contre le démantèlement du droit du travail

Le pays a été paralysé par une journée de mobilisation début octobre, après que le gouvernement a annoncé son projet de rendre légale la journée de travail de treize heures.

La possibilité existait déjà, mais uniquement si un salarié cumulait au moins deux jobs auprès de deux employeurs différents. Si la nouvelle réforme du gouvernement grec

vient à passer, n'importe quel travailleur pourrait se voir demander de travailler treize heures par jour pour un seul employeur, et ce, jusqu'à trente-sept jours par an. Le texte de loi, qui contient

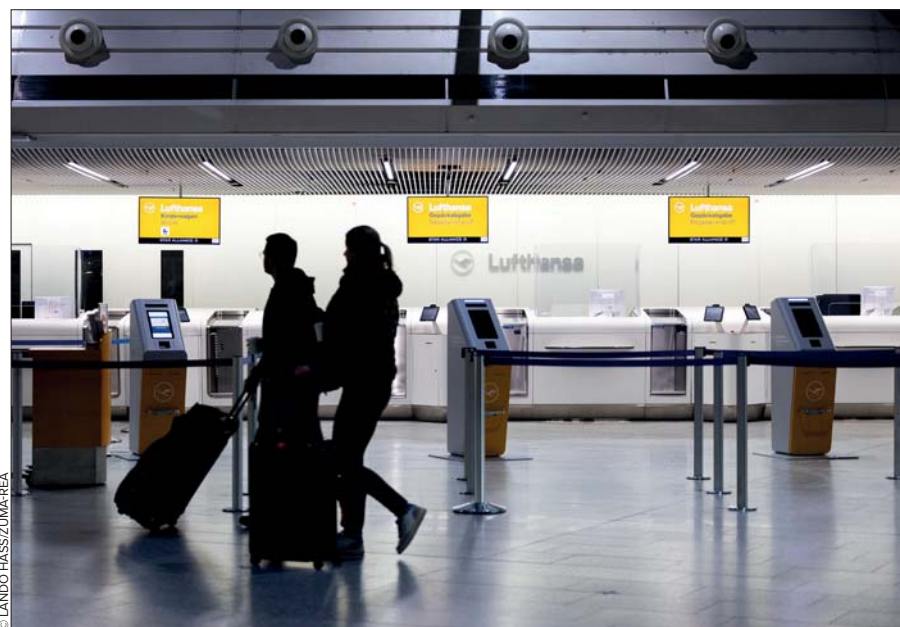
88 articles, s'attaque également à la rémunération des heures supplémentaires.

« *Quinze ans après les premières attaques de la Troïka* [la Banque centrale européenne, la Commission européenne et le Fonds monétaire international] sur les syndicats et les droits des travailleurs, les Grecs continuent à subir des attaques durables au nom de la flexibilisation du marché du travail », dénonce Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de FO. En 2024, le gouvernement avait déjà instauré la semaine de travail de six jours en cas de forte demande dans un secteur économique – particulièrement celui du tourisme.

Une fausse liberté de choix

Face à cette nouvelle atteinte à leurs droits, les Grecs ont mené le 1^{er} octobre un vaste mouvement de grève générale. Les fonctionnaires, enseignants et soignants ont cessé le travail et la plupart des transports étaient à l'arrêt pour protester contre ce projet « *digne du Moyen Âge* », selon le slogan des syndicats présents. « *Cette mobilisation fait écho à celle du 18 septembre en France, mais aussi à celles qui ont eu lieu en Slovaquie, en Pologne...* Partout, ce sont les mêmes mots d'ordre, contre l'austérité, pour nos droits et nos services publics », fait remarquer Branislav Rugani.

Le Premier ministre grec, pour sa part, se targue de donner une « *liberté de choix* » aux employeurs comme aux salariés. « *Mais on n'a jamais le choix quand le salaire est tellement bas et l'emploi tellement difficile à trouver* », rappelle le secrétaire confédéral, à l'unisson des syndicats grecs mobilisés. Malgré la remontée des indicateurs économiques du pays (+2,3% de croissance en 2024), les travailleurs grecs restent à ce jour privés du fruit de leurs efforts.



Lufthansa supprime 4000 postes au sol pour augmenter son profit

Renforcer sa rentabilité en supprimant des postes : une recette devenue tristement commune, qui touche cette fois le premier groupe européen d'aviation, Lufthansa. D'ici 2030, le groupe supprimera 4000 postes – essentiellement au sol – via l'automatisation et la rationalisation des activités, a annoncé la direction fin septembre. Objectif : économiser 300 millions d'euros par an à compter de 2028. En Allemagne comme en France, le secteur aérien se plaint des politiques nationales et européennes en matière de normes environnementales et de fiscalité.

Des salariés remplacés par des automates

Pour Branislav Rugani, la décision de Lufthansa signifie qu'« *ils vont remplacer les salariés par des bornes et des accueils virtuels. Et comme aucune législation n'existe sur la mise en place de cette intelligence artificielle, ils font ce qu'ils veulent* ». FO se mobilise d'ailleurs pour qu'une directive européenne soit adoptée prochainement sur la question de l'IA.

F. D.

Fanny Darcillon



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Une réforme, au 1^{er} novembre, vise à adapter le système heures pleines/heures creuses, né dans les années 1960, aux nouveaux modes de vie (télétravail, appareils connectés) et à la production croissante d'électricité par énergie renouvelable, solaire notamment, explique la CRE, la Commission de régulation de l'énergie. Si du 1^{er} novembre au 31 mars sera conservé un bloc de huit heures creuses la nuit, du 1^{er} avril au 31 octobre, deux à trois heures dans la journée (entre 11h et 17h) auront le statut d'heures creuses, et le reste la nuit. Pour que le système HP/HC demeure avantageux, il faut que 35% de la consommation d'électricité du particulier le soit pendant les heures creuses. « Cette évolution pourra induire à moyen terme une facture maîtrisée pour les clients concernés », « grâce à des usages plus nombreux positionnés sur les heures les moins chères », assure la CRE. Encore faut-il être chez soi de 11h à 17h et/ou bien penser à programmer l'utilisation des appareils connectés. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

151,05 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

344,56 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

538,08 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

193,52 €

Par enfant en plus à charge.

75,53 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSUMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

-1%

en septembre 2025 (+0,4% en août 2025).

+1,2%

en septembre 2025 sur un an (+0,9% en août 2025).

En septembre 2025, les prix à la consommation baissent de 1% sur un mois et augmentent de 1,2% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%

Tranche 1.

8,64%

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08%

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €

(brut) **Valeur du point.**

5907,34 €

(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 €

(brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

11,10% Retenue pour pension.

9,2%

CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Le Parisien : malgré les embauches promises, la direction joue la montre



© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Un accord prévoyait l'arrivée de dix-sept journalistes en CDI en compensation de quarante-six départs volontaires. En attendant ces embauches, les conditions de travail sont fortement dégradées.

Malgré trois journées de grève, un rassemblement au pied du siège du groupe et une grève des signatures tous les lundis depuis le 6 octobre, ni la direction du journal *Le Parisien* ni la présidence du groupe Les Échos-Le Parisien ne daignent donner des informations claires aux journalistes et aux salariés sur l'avenir du titre. « On est reçus, mais on n'obtient aucune réponse satisfaisante à nos yeux », déplore Gwenaël Bourdon, déléguée syndicale du Syndicat général des journalistes (SGJ-FO) au *Parisien*.

Les sources d'inquiétude et de mécontentement se sont multipliées ces derniers mois. Les rumeurs sur un possible rachat du titre par le groupe Bolloré ont

suscité une vague d'opposition. D'autant plus que cette crainte survient alors que des suppressions de postes ont déjà fortement désorganisé la rédaction et dégradé les conditions de travail des salariés restants. « Les départs volontaires ne sont pas toujours remplacés ou pas tout de suite, donc nécessairement la charge de travail augmente et la désorganisation pèse, différemment selon les services », rapporte Gwenaël Bourdon. Les éditions locales sont particulièrement touchées.

Une rédaction désorganisée et précarisée

À l'origine, dix suppressions de postes étaient prévues dans les fonctions support, et vingt-neuf à la rédaction – sur la base de départs volontaires parmi les journalistes. Mais quand cette possibilité a été ouverte, quarante-six personnes au lieu de vingt-neuf se sont en fait portées

candidates au départ. « La rédaction a fait signer un avenant aux trois syndicats signataires de l'accord, dont le SGJ-FO ne faisait pas partie. » L'avenant permettait le départ des quarante-six personnes, moyennant dix-sept embauches par la suite.

Sauf que ces dix-sept embauches, qui selon le souhait de la rédaction devraient concerner des salariés précaires, pigistes ou en CDD, tardent à venir. La direction n'a pas non plus proposé de calendrier pour que les journalistes puissent s'organiser. « Les collègues attendent des réponses, souligne Gwenaël Bourdon. Ils ont besoin de savoir dans quelles conditions ils vont travailler ces prochains mois, et si les salariés précaires seront embauchés. » Une nouvelle assemblée générale doit se tenir à la mi-octobre pour décider des suites à donner au mouvement.

Fanny Darcillon

Fermeture de la verrerie du Languedoc : les méthodes d'Owens-Illinois exaspèrent les syndicats

Peus brûlés, blocage des livraisons... La semaine du 25 septembre, les syndicats de la Verrerie du Languedoc à Vergèze, dans le Gard, ont multiplié les actions pour défendre les emplois des 164 salariés de l'usine appartenant au groupe Owens-Illinois. L'intersyndicale, dont fait partie FO, est en colère contre la fermeture du site et un PSE au rabais. En avril dernier, le verrier américain a en effet annoncé la suppression de 316 emplois sur plusieurs sites en France, et la fermeture de l'usine de Vergèze, qui fabrique des bouteilles pour Perrier. Une aberration

pour Zouber Amara, délégué FO à Vergèze, qui rappelle que l'usine fait des bénéfices. Un début de négociation, avec la proposition patronale « d'indemnités ridicules », a déclenché le conflit.

Négociation du PSE : un calendrier à respecter

Les actions ont porté. De treize mois, les indemnités de reclassement sont passées à seize mois pour les salariés ayant moins de vingt ans d'ancienneté, vingt-quatre mois au-delà. Mais

le blocage reste entier sur la prime d'ancienneté, Owens-Illinois refusant le montant demandé par les syndicats. Après une réunion avec les syndicats le 9 octobre, la direction a fait fermer l'usine de Vergèze sous prétexte de sécurité, et prévoit un arrêt définitif mi-octobre. Les négociations du PSE ne sont pourtant pas terminées, l'accord de méthode prévoyant encore deux réunions d'ici le 31 octobre. « C'est une situation choquante. Owens-Illinois doit respecter le calendrier! », s'indigne Zouber Amara.

Ariane Dupré

Le PSE géant d'Auchan invalidé, vers la reconnaissance d'un groupe Mulliez?

Le 23 septembre, le tribunal administratif de Lille a invalidé le PSE supprimant près de 2400 postes chez Auchan Retail. Il estime notamment que le périmètre des informations économiques transmises au CSE était trop restreint. Ce jugement, s'il est confirmé en appel, pourrait ouvrir une porte sur la reconnaissance d'un groupe Mulliez, revendication portée de longue date par FO.

C'est une victoire qui pourrait avoir un effet bien au-delà des seuls salariés d'Auchan. Le 23 septembre, le tribunal administratif de Lille a invalidé le gigantesque plan de sauvegarde de l'emploi supprimant 2387 postes dans l'enseigne de grande distribution. Le syndicat FO avait refusé de le signer en mars dernier, dénonçant un « *plan social au rabais* ».

Le tribunal, saisi notamment par le CSE, a retenu deux motifs d'annulation. D'une part, il pointe des irrégularités dans la signature du PSE. D'autre part, il estime que le périmètre des données économiques retenues pour informer le CSE était trop restreint pour « *permettre une discussion sur les difficultés*

économiques rencontrées par le secteur de la grande distribution et d'apprécier les moyens mis au service du PSE », selon un communiqué.

Auchan appartient à l'Association familiale Mulliez, un groupement d'intérêt économique à la structure complexe, une sorte de galaxie dans laquelle toutes les entreprises sont autonomes, et qui comprend des dizaines d'enseignes comme Leroy Merlin, Kiabi ou Decathlon.

De possibles indemnités supplémentaires

« *Le juge a estimé qu'il aurait fallu remonter d'un niveau dans les holdings. Si le jugement est confirmé en appel,*



© FO AUCHAN RETAIL FRANCE

cela ouvre la porte sur la reconnaissance d'un groupe Mulliez. Ce serait une première. Depuis vingt ans que je milite à FO, cette porte se referme sur notre nez », réagit Franck Martinaud, délégué syndical FO chez Auchan Retail, qui veut rester prudent.

Car la direction d'Auchan a immédiatement fait appel du jugement. La décision doit être rendue dans les trois mois. « *Si le jugement est confirmé, il n'aboutira pas à la réintégration automatique du millier de salariés déjà licenciés, car le PSE n'est pas annulé mais invalidé. En revanche, il leur permettra des indemnités supplémentaires s'ils vont devant les prud'hommes* », explique le militant.

Par ailleurs, la reconnaissance d'un groupe permettrait à l'avenir, en cas de PSE, de créer des passerelles entre les enseignes pour faciliter le reclassement des salariés. « *Même justifier un PSE en prenant en compte tout le périmètre du groupe serait compliqué* », souligne Franck Martinaud.

Clarisse Josselin

Stellantis dans un creux de production

Les sites Stellantis de Poissy, Sochaux et Mulhouse arrêteront leur production plusieurs jours à partir de mi-octobre. En partie faute de commandes, mais surtout pour des raisons logistiques. À Poissy, deux semaines d'arrêt s'expliquent par « *le vidage des stocks avant la déclaration fiscale de fin octobre et par le déménagement des packs batterie dans un autre bâtiment* », précise Brahim Ait Athmane, délégué syndical (DS) FO du site. Quant à la troisième semaine, « *la direction invoque des méventes, mais les immatriculations de [l'Opel] Mokka progressent en*

Grande-Bretagne et en Allemagne, nos principaux marchés », signale Brahim Ait Athmane. Il dément les messages alarmistes venus d'un autre syndicat sur l'avenir de l'usine.

Baisse de la demande

Le site de Sochaux est lui dans la situation paradoxale de ne pouvoir satisfaire la demande pour une partie des modèles qu'il produit et d'accuser une baisse des commandes sur d'autres modèles, explique le DS FO de Stellantis Sochaux, Thierry Giroux.

Résultat : quatre jours d'arrêt pour 2500 salariés. Mais à Mulhouse, c'est bien la baisse des commandes qui explique l'arrêt de « *cinq jours, entre le 27 et le 31 octobre* », rapporte Déborah Schorr, DS FO du site. Elle craint une crise de même ampleur que celles des mines et du textile. Pendant ces arrêts de production, les salariés sont placés en APLD-Rebond avec une indemnité au minimum de 84% du salaire net (l'employeur reçoit une allocation versée par l'État, représentant 60% de la rémunération brute horaire du salarié).

Thierry Bouvines

Journée FO des AT-MP : agir pour faire reconnaître les accidents du travail

Le 7 octobre, FO a organisé une journée de formation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles au siège de la confédération. Avec notamment un objectif : outiller les militants pour leur permettre de contrer la sous-déclaration massive des accidents de travail.

Plus d'une centaine de militants ont participé à la première journée qu'a organisée FO, le 7 octobre, sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. En cette année d'anniversaire des 80 ans de la Sécurité sociale, Frédéric Souillot, le secrétaire général de la confédération, est venu rappeler l'attachement de FO aux fondamentaux de la Sécurité sociale, régulièrement attaquée, et à la branche AT-MP. Les accidents du travail restent un problème de santé majeur : en 2023, un peu plus de 910 000 sinistres étaient d'origine professionnelle, avec des arrêts particulièrement longs, de 92 jours en

moyenne. « À cela s'ajoute le fléau de la sous-déclaration massive, orchestrée par les employeurs, qui condamne des milliers de victimes à rester invisibles, sans reconnaissance et sans les indemnités auxquelles elles ont droit », a rappelé Éric Gautron, secrétaire confédéral chargé de la protection sociale. L'indemnisation du régime général est en effet moindre que celle du régime AT-MP.

Le rôle important des élus

Pour aider les militants à faire reconnaître les accidents du travail, cette formation juridique a présenté le cadre des

différents types d'accidents de travail, y compris pendant les trajets. Des procédures de recours existent (commission de recours amiable de la CPAM, tribunal judiciaire) si l'employeur conteste l'accident. Les élus ont aussi un

rôle à jouer : « Il y a parfois des politiques volontaires des employeurs pour ne pas déclarer les accidents du travail. Il faut faire remonter ces problèmes lors des réunions des CSE pour les faire acter dans les procès-verbaux », a insisté une militante. Autre sujet débattu : celui des risques psychosociaux (RPS). En cas de harcèlement moral, des militants ont évoqué la difficulté de faire reconnaître un arrêt de travail comme étant d'origine professionnelle. Dans ce domaine, faute de tableaux, la reconnaissance d'une maladie professionnelle reste aussi difficile. FO continue de revendiquer la création de tableaux sur les RPS dans la branche AT-MP.

Ariane Dupré



À la clinique de l'Estran dans la Manche, FO combat un plan dégradant l'organisation du travail

Une journée marquante pour les salariés de la clinique Inicéa de l'Estran, du groupe Clariane (ex-Korian), située à Siouville-Hague dans la Manche. Le 2 octobre « certains ont fait grève pour la première fois de leur carrière », souligne Edwige Lechat, aide-soignante et déléguée syndicale FO. La nouvelle organisation du travail, prévue pour janvier 2026, a été le déclencheur. La direction argue d'une « nécessité d'harmonisation des organisations, au nom de l'équité, de la transparence de la qualité des soins et de la saine maîtrise des coûts ». Pour FO, qui a appelé à cette grève, cette réorganisation mettrait surtout en danger

les personnels et les patients. « C'est une machine à pressuriser le personnel soignant », tempête la militante. Cette réforme met en place un ratio soignant/patients qui se traduit par une diminution des effectifs. « J'ai demandé en CSE si cette réorganisation ne cachait pas des suppressions de postes. On ne m'a pas répondu non... »

La nuit, sous-effectif et pauses non payées

Selon le nouveau taux d'encadrement, la nuit, la présence d'un aide-soignant et d'un infirmier pour trente-cinq patients,

vingt-cinq en neurologie, suffirait désormais. « Avec cette réforme, on nous supprime 0,8 poste ETP [équivalent temps plein, NDLR] la nuit et quatre la journée ! » La nuit, les deux heures de pause ne seraient plus rémunérées. « Les douze heures de travail seront payées dix heures. » Et, en incluant le paramètre des temps de pause, le travail en sous-effectif deviendrait la norme la nuit dans cet établissement de cent quinze lits. Signifiant leur colère, les personnels étaient nombreux ce 2 octobre sur le piquet de grève. De quoi faire sembler-il réfléchir la direction qui a ouvert des négociations.

Chloé Bouvier

Le Compte professionnel de prévention (C2P)



Éric Gautron, secrétaire confédéral du secteur de la protection sociale collective.

Le Compte professionnel de prévention (C2P) est un outil à renforcer pour mieux reconnaître l'usure professionnelle.

Depuis sa mise en place le 1^{er} octobre 2017, le Compte professionnel de prévention (C2P) a pour objectif de reconnaître les conditions de travail pénibles, de prévenir les risques professionnels et de favoriser l'adaptation des parcours professionnels. Il succède au Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), créé en 2015, dont il reprend l'esprit tout en supprimant le terme même de « pénibilité », jugé trop clivant par le gouvernement de l'époque.

Un dispositif pour prévenir et compenser l'usure au travail, parce qu'il permet aux salariés exposés à certains facteurs de risques professionnels d'acquiescer des points.

Ces points peuvent ensuite être utilisés pour :

- financer des formations de reconversion;
- réduire son temps de travail;
- ou partir à la retraite de manière anticipée, jusqu'à deux ans avant l'âge légal.

Ce dispositif vise ainsi à mieux protéger la santé des travailleurs tout au long de leur carrière et à accompagner les transitions professionnelles dans les métiers exposés à des conditions de travail difficiles.

Force Ouvrière continue de revendiquer une véritable prise en compte de la pénibilité et une politique ambitieuse de prévention des risques professionnels. Le syndicat déplore les reculs apportés au dispositif initial du C3P et milite pour la réintroduction des critères supprimés (manutention de charges lourdes, des postures pénibles, des

vibrations mécaniques – désormais pris en compte dans le FIPU, le Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle –, et des agents chimiques dangereux).

Rappelons que la réforme des retraites a modifié les conditions d'accès au C2P, sans pour autant répondre aux attentes de FO. Le syndicat regrette que les risques professionnels pris en compte restent trop limités et que les évolutions apportées au dispositif ne s'accompagnent ni d'un élargissement des bénéficiaires, ni de droits nouveaux en matière de reconversion ou de départ anticipé.

Pour FO, le C2P doit rester le levier central de prévention, en particulier dans les métiers les plus exposés à l'usure professionnelle.



Secteur de la protection sociale collective

Télévision : les dérives du CICE et du CIR

L'émission **Complément d'enquête** est partie à la recherche des milliards perdus des crédits d'impôts accordés aux entreprises. Investissements délocalisés pour Michelin ou salariés maquillés en chercheurs pour Capgemini, les milliards ne sont pas perdus pour tout le monde.

Le magazine de France Télévisions **Complément d'enquête** s'est penché sur les aides publiques aux entreprises – 211 milliards d'euros en 2023, selon une commission d'enquête du Sénat. Ce qui représente « près de cinq fois le budget de l'Assurance chômage », souligne Tristan Waleckx en introduction au reportage. Les journalistes se sont plus spécifiquement intéressés à l'usage du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE, remplacé en 2019 par une baisse pérenne des cotisations patronales), ainsi qu'au crédit d'impôt pour la recherche (CIR). Et pour illustrer leur propos, ils se sont appuyés sur les exemples de Michelin et Capgemini.

Le premier, fabricant de pneumatiques, ferme

successivement des usines françaises. Pourtant, l'entreprise réalise des bénéfices : 1,9 milliard d'euros en 2024 (dont plus de 1,4 milliard reversé aux actionnaires). L'entreprise a bénéficié de 135 millions d'euros au titre de l'avantage fiscal CICE (calculé sur la masse salariale) entre 2013 et 2018. Michelin en a profité pour moderniser les locaux de son usine à La Roche-sur-Yon, recruter une centaine de salariés et même acheter de nouvelles machines... Avant de fermer le site en 2020. Alors que les sommes perçues au titre de cette aide publique ont participé à l'achat de nouveaux outils de production, Michelin a ensuite transféré ces outils dans les usines du groupe en Pologne, en Espagne et en Italie. Auditionné par le Sénat, Florent Menegaux, président

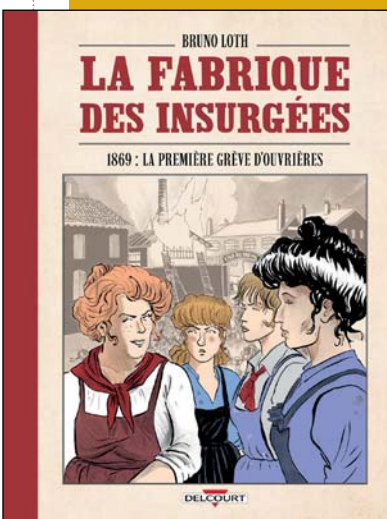


de Michelin, a même reconnu que l'investissement pourrait être remboursé à l'administration fiscale... À condition qu'on le lui réclame.

**Rendre des activités
« CIRables »**

La seconde entreprise, Capgemini, illustre quant à elle les dérives autour du CIR. Le manque à gagner pour l'État dû à ce dispositif fiscal ne cesse d'augmenter et atteint 7,8 milliards d'euros en 2024. Alors que la niche fiscale est censée permettre notamment un renforcement de la compétitivité des petites ou moyennes entreprises, celles-ci ne sont bénéficiaires que de 33% du montant annuel total que représente le crédit d'impôt. Les multinationales sont en revanche les grandes gagnantes. Capgemini serait l'un des plus gros bénéficiaires du dispositif, grâce à une manipulation qui conduirait à recaser ses consultants en intermission dans des équipes de recherche alors qu'ils n'ont ni les moyens techniques, ni les compétences pour assumer de telles fonctions. Un salarié explique, sous couvert d'anonymat : « On fait de la recherche pour tenir les objectifs du CIR. » **Sandra Déraillot**

BD : ouvrières en lutte



En 1869, les ovalistes de Lyon, ces ouvrières de la soie, se mettent en grève en raison de conditions de travail difficilement supportables. Mal payées, mal nourries, elles travaillent douze heures par jour, doivent faire face aux désirs de leurs libidineux contremaîtres et sont hébergées dans la promiscuité. Elles tiendront un mois, puis leur mouvement sera finalement « récupéré » par les ouvriers qui, seuls, obtiendront une augmentation. Bruno Loth raconte ici non seulement ce

mouvement de contestation, l'un des premiers initiés par des ouvrières, mais il décrit aussi l'exode rural, la difficile condition féminine et celle des orphelins. Bref, un portrait social de la France de la seconde révolution industrielle, dessiné par celui qui est également l'auteur des deux tomes de *Mémoires d'un ouvrier*, une bande dessinée inspirée par la vie de son père entre le Front populaire et la Seconde Guerre mondiale.

S. D.

« *La Fabrique des insurgées* », Bruno Loth – éditions Delcourt, 2025, 20,50 euros.

Jean-Pierre Naulin, un secrétaire général de terrain

Jean-Pierre Naulin, enseignant en lycée horticole, prend naturellement la tête de FO-Enseignement agricole. Le militant est bien connu du syndicat, il était auparavant l'adjoint de la secrétaire générale, Christine Heuzé.

Tout juste élu à la tête de FO-Enseignement agricole, le 29 septembre dernier, Jean-Pierre Naulin se sent en terre bien connue : *« Chez FO-EA les membres du bureau travaillent tous en concertation permanente. On connaît les dossiers des uns et des autres, s'il faut reprendre un sujet au pied levé c'est facile. Donc la succession se fait de manière naturelle et dans la parfaite continuité de l'action menée jusqu'à présent. »* Cet enseignant en sciences économiques était auparavant l'adjoint de Christine Heuzé, secrétaire générale depuis 2017. *« C'est un renouvellement assez classique chez nous : Christine avait elle-même été l'adjointe de Michel Delmas durant deux mandats. »*

Jean-Pierre Naulin est entré dans l'enseignement un peu par hasard. Comptable dans un centre de gestion pour agriculteurs et petites entreprises, il s'inscrit au concours de l'enseignant pour accompagner un proche qui ne voulait pas se présenter tout seul. Et décroche le graal. *« J'ai eu envie de me mettre au service des jeunes »,* poursuit-il. L'atavisme familial explique peut-être aussi l'esprit de service qui sous-tend cette réorientation : *« Ma mère est restée longtemps présidente d'une association d'aide à domicile, et mon père, facteur, faisait facilement quelques courses pour les personnes âgées de son secteur. »*

Au début des années 2000, Jean-Pierre intègre donc le lycée agricole de Théza dans les Pyrénées-Orientales. Avant de gagner le lycée horticole de Niort. Il s'engage chez FO peu après avoir pris son poste. *« À l'époque, je me battais pour que mes huit premières années d'activité hors fonction publique soient intégrées dans mon ancienneté, explique-t-il, et j'avais bien besoin d'être épaulé. »* Il lâche l'affaire, craignant qu'un tel combat ne marque à vie son dossier de fonctionnaire. Mais depuis le syndicat n'a cessé de s'engager sur des

situations individuelles similaires. *« Cela nous prend beaucoup de temps, mais dans la reprise d'ancienneté, désormais, on gagne toujours. Par recours gracieux ou en allant devant les tribunaux. »*

Une forte dynamique syndicale

En 2010, l'enseignant devient délégué du syndicat dans la région. Il a néanmoins toujours conservé des heures de cours. *« Aujourd'hui je suis détaché à 70%, explique Jean-Pierre Naulin. Comme tous les membres du bureau. Cela nous permet de ne pas être déconnectés du terrain. »* Et d'être très vite informés des nouvelles consignes administratives, parfois infondées et/ou injustes, comme des difficultés rencontrées par les agents. *« C'est ainsi que nous avons pu très vite réagir l'année dernière quand on a voulu nous rémunérer 45 minutes au lieu d'une heure pour certains cours. »* Le ministère avait fini par faire marche arrière.

Une victoire syndicale qui n'est pas pour rien dans la dynamique des adhésions, d'ailleurs lancée depuis plusieurs années. *« On enregistre plus 40% d'adhésions sur les quatre dernières années »,* précise Jean-Pierre Naulin avec fierté.

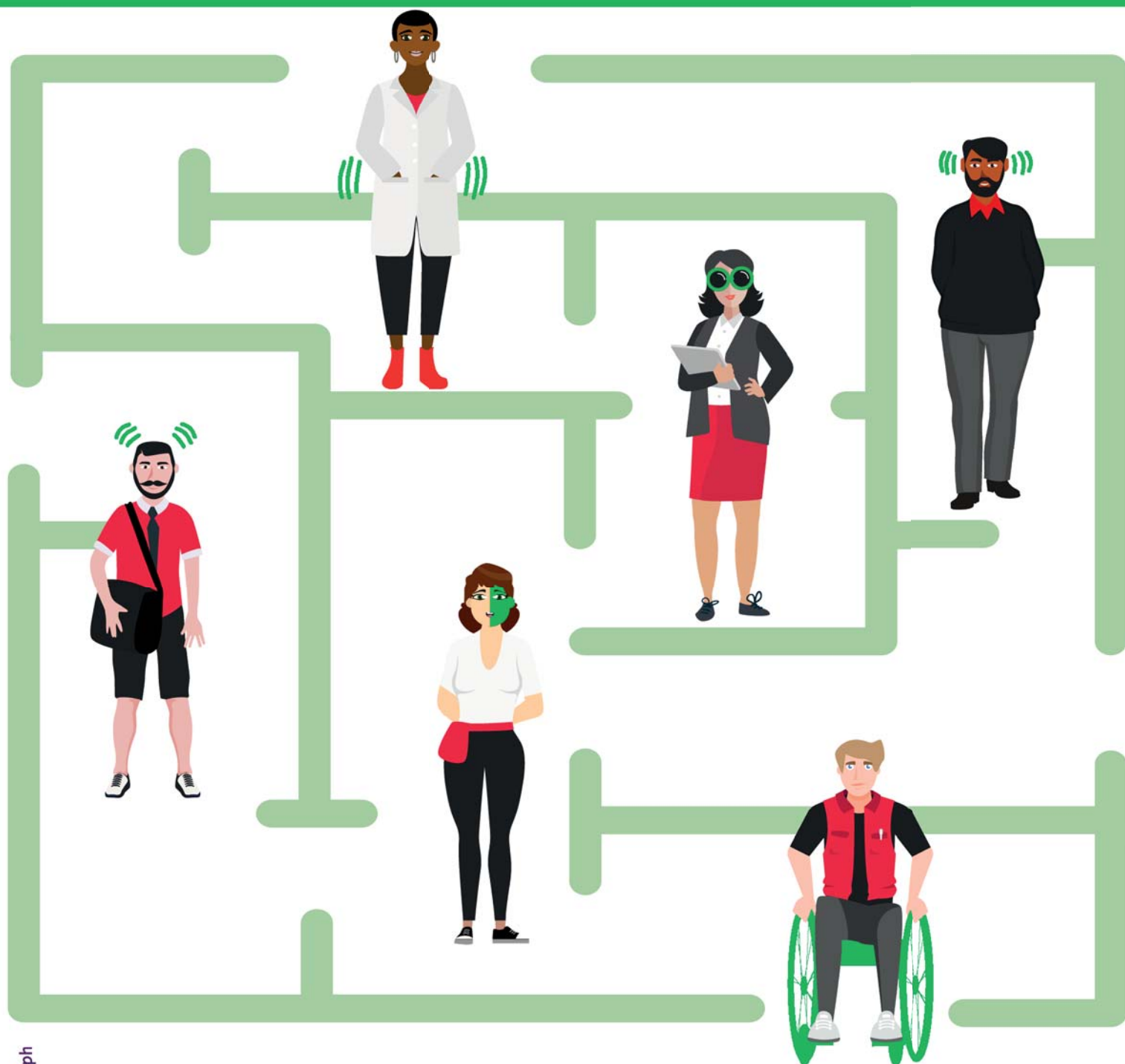
Prochain dossier à faire aboutir : l'application du complément de traitement indiciaire issu du Ségur aux infirmières des établissements publics agricoles. *« Les IDE de l'Éducation nationale la perçoivent. Mais nos infirmières attendent depuis deux ans. »* L'autre gros dossier qui attend l'équipe c'est celui du salaire des directeurs de CFA et CFPPA. *« Certains craignent de perdre jusqu'à 700 euros mensuels. D'autres toucheraient à peine plus que le Smic alors qu'ils ont des responsabilités considérables et 50 à 60 heures de travail par semaine. La situation est vraiment explosive. »* De quoi se battre encore longtemps au service de ses collègues.

Sandra Déraillot



FO

JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP 27 NOVEMBRE 2025 – PARIS



Travailler à l'égalité
POUR CEUX QUI VIVENT
avec une différence